

Compte rendu du Conseil académique (CAC) plénier du 14 février 2023
Rédigé par les élu·es PULS

Ordre du jour :

1-2-3 Procès verbaux (PV) CAC précédents

4. Avis relatif au schéma directeur pluriannuel handicap

5. Élection de 2 représentant-es chargé-es d'enseignement vacataires pour la section disciplinaire compétente pour les EC

6. Élection d'un représentant MC non HDR pour la section disciplinaire compétente pour les usagers

7. Avancement du projet relatif à la stratégie de ressources humaines pour les chercheurs : Label HRS4R

8. Le point d'information sur le comité d'éthique est reporté à une séance ultérieure

9. Information relative au système au « mini-site recherche » (présenté par la DIRVAL)

10. Projet de système d'information recherche

11. Questions diverses

1. PV du CAC du 20 septembre 2022

Adopté. 13 NPPV¹.

2. PV du CAC du 30 novembre 2022

Adopté. 16 NPPV.

3. PV du CAC du 10 janvier 2023

Adopté. 3 NPPV.

4. Avis relatif au schéma directeur pluriannuel handicap

Présenté par R. Laignoux (VPCFVU²) et S. Messai-Bahri (VPRH³) qui résument le rapport de 40 pages envoyé aux membres du CAC. La présidente C. Neau-Leduc est également présente à la tribune.

C'est un document obligatoire pour les établissements de l'ESR⁴, le 3^e pour Paris 1. Il doit être présenté en CAC plénier, puis en CSA⁵ et en CA⁶. L'objectif est l'accueil des personnes en situation de handicap, à la fois étudiant-es et personnels. Il s'agit à la fois de leur accueil individuel et de la sensibilisation de la communauté universitaire.

À Paris 1 il y a 968 étudiant-es en situation de handicap, contre 150 il y a 10 ans. 71% sont en licence. Beaucoup de handicaps sont invisibles, comme les troubles de l'apprentissage et troubles psychologiques : 57%.

Pour les personnels, cela concerne 83 personnes en 2021 (contre 19 il y a 10 ans), soit 3,31%, l'obligation légale étant de 6%.

L'ancien schéma directeur contenait 90 objectifs : 55 ont été entamés ou réalisés, 35 n'ont pas commencé. Le schéma 2023-2027 vise à mieux réaliser les objectifs. Il s'agit d'une politique

¹ Ne prend pas part au vote

² Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire

³ Vice-présidente des Ressources Humaines

⁴ Enseignement supérieur et de la recherche

⁵ Comité social d'administration

⁶ Conseil d'administration

transversale qui concerne tous les services et toutes les composantes, ce qui requiert un travail de pilotage :

* Pilotage : il faut renforcer l'action du relais handicap et des RH, et créer un chargé de mission handicap, il en existe un dans la plupart des universités : il faut que quelqu'un suive les actions. Il faut aussi mettre en place un comité de pilotage, prévoir une réunion régulière des services concernés dans l'établissement pour appuyer la commission handicap et consolider l'existence de délégués handicap dans les services centraux, les composantes et les bibliothèques. Il y a déjà eu un effort de l'établissement : le relais handicap est passé de 3 à 5 personnes, le financement du service de santé a été multiplié par 2.

* Accueil et accompagnement des étudiant·es et personnels :

- Identifier les étudiant·es en situation de handicap. Les statistiques ne sont faites que tous les 4 ans pour le schéma directeur, il faut mettre en place des outils plus fins.

- Faire des enquêtes de besoins auprès des étudiant·es, le relais handicap pour l'instant n'en a pas les moyens.

- Travailler sur les aménagements : un arrêté est signé par la présidence après consultation du médecin. Mais les médecins proposent parfois des aménagements qui ne peuvent être mis en place. Il faut plus de coordination.

- Pour les personnels, l'objectif est de continuer à les recruter. Il faut aller vers des recrutements spécifiques ; cela a commencé ces dernières années : à poursuivre. Certains personnels en poste sont mal informés ; ils ignorent qu'ils peuvent déclarer leur handicap et prétendre au statut de personne en situation de handicap qui ouvre droit à des aménagements.

* Sensibilisation de l'ensemble de la communauté : pour des informations globales à la communauté, il y a un guide enseignant, un guide étudiant, mais ils sont trop peu diffusés. La formation des personnels est à entreprendre. Il faut des formations spécifiques, mais cet objectif n'a pas encore commencé. Il faut visibiliser les enseignements et les recherches sur le handicap.

* Accessibilité physique et numérique : un plan d'adaptation a été mis en place par la DPI : une douzaine des sites ont été rendus accessibles, mais il en reste beaucoup qui ne le sont pas. La Sorbonne est difficile à rendre accessible. Les financements ont pris fin ! Mais quand il y a des travaux sur un site, cette préoccupation est prise en compte.

Il y a un référent accessibilité numérique. On a beaucoup progressé en la matière, mais il reste beaucoup de travail. Ex : il faudrait sous-titrer tous les contenus vidéo. Beaucoup de travail est fait dans les bibliothèques pour l'accessibilité des ressources numériques.

Il faut aussi mentionner une politique d'achat de l'université plus inclusive (auprès des ESAT).

Une élue PULS : pour les personnels, quelle est la proportion de personnels administratifs et d'enseignant·es en situation de handicap ? Y a-t-il des postes réservés pour les enseignant·es ? On a l'impression qu'il y a très peu d'enseignant·es en situation de handicap face aux étudiant·es.

S. Messai-Bahri : la proportion exacte sur ces 83 personnes est en cours d'étude ; mais la grande majorité est du personnel administratif. Pour les enseignant·es, cependant, ce n'est pas négligeable. Il y a des concours dédiés pour le recrutement des personnels enseignant·es, mais ils ne sont pas appliqués au niveau de l'établissement. Il y a discussion avec les composantes. Il peut y avoir des recrutements sur des contrats LRU⁷.

C. Neau-Leduc : on a commencé à mettre en œuvre les contrats doctoraux handicap : le ministère en finance un certain nombre si l'université en finance autant. Ce financement a été

⁷ Loi relative aux libertés et responsabilités des universités

réactivé : l'an dernier il y a eu 3 contrats financés par le ministère, un 4^e a été financé par l'université. Cette année un dossier a été retenu et l'université a mis un support.

Un élu étudiant : pour certaines personnes il est difficile d'avoir un diagnostic. Parfois c'est la cause d'un échec universitaire.

R. Laignoux : il est difficile pour certain·es étudiant·es de faire la démarche. Sur Apogée l'étudiant·e peut se déclarer en situation de handicap, 1400 l'on fait ; mais on n'en voit que 900 : certain·es n'ont pas pris rendez-vous au service de santé, alors qu'il y a eu des formations spécifiques pour les médecins. Il faut faire plus d'information et de sensibilisation.

Une élue PULS : des formations sont prévues pour les nouveaux maître·sse de conférences, mais qu'en est-il des autres enseignant·es, qui en ont également besoin ? Le problème du temps à dégager pour ces formations se pose.

R. Laignoux : reconnaît qu'il faut effectivement du temps pour suivre les formations.

Une élue PULS : les enseignant·es ignorent s'il y a des étudiant·es en situation de handicap dans leur groupe ; ils ne veulent pas être intrusifs, mais ignorant ces situations, ils ne peuvent pas aider ces étudiant·es. Parfois les enseignant·es sanctionnent un·e étudiant·e qui fait trop de fautes alors qu'il peut être dyslexique.

R. Laignoux : il y a eu des discussions avec les étudiant·es, certain·es ne souhaitent pas que les enseignant·es soient informés.

Une élue PULS : la politique d'achat auprès des ESAT est intéressante. Peut-on envisager de leur acheter les « cadeaux » de nouvel an ? Y a-t-il un marché pour les buffets ?

R. Messai-Bahri : la difficulté est que les délais de livraison sont parfois incompatibles avec les contraintes, mais on doit pouvoir s'organiser et développer cette politique. Il y a aussi des contraintes de volumes.

Un élu étudiant : au moment des examens, certain·es surveillant·es ne sont pas au courant des aménagements pour les étudiant·es en situation de handicap.

R. Laignoux : il faut faire remonter les cas. Les scolarités sont informées.

Une élue étudiante : le problème se pose pour les examens qui se font dans le cadre du contrôle continu, car ces étudiant·es doivent pouvoir aussi bénéficier d'un tiers temps.

Un élu PULS : on peut par ex. noter sur 26 points au lieu de 20.

Une élue étudiante : on peut aussi admettre qu'ils/elles répondent à moins de questions. Mais les étudiant·es trouvent que ce n'est pas une situation optimale, c'est une rupture d'égalité.

Une élue Mob Doc propose de réserver des salles spécifiques pour les examens et contrôles continus des étudiant·es en tiers temps.

R. Laignoux : c'est une piste qui a déjà été évoquée, à explorer.

Un élu étudiant s'étonne que l'ensemble des enseignant·es ne soit pas formés.

S. Messai-Bahri : les nouveaux MC ont du temps pour se former, mais pour les autres collègues c'est une question de temps. Il faudrait peut-être valoriser dans la carrière les formations suivies.

Vote : avis sur le schéma handicap
Adopté à l'unanimité.

5. Élection de 2 représentant·es chargé·es d'enseignement vacataires pour la section disciplinaire compétente pour les EC⁸

2 candidat·es : Fèbvre-Issaly Mathieu et Gaillard Adèle, sont élu·es tous deux à l'unanimité.

6. Élection d'un représentant MC non HDR pour la section disciplinaire compétente pour les usagers (pour remplacer Barbara Formis)

Ai-Thu DANG (élue CFVU P1 en commun) s'est déclarée candidate et est élue.

7. Avancement du projet relatif à la stratégie de ressources humaines pour les chercheurs : Label HRS4R⁹ (présenté par V. Sébillotte VPCR¹⁰)

⇒ Méthodologie : mise en place d'un groupe de travail issu de la CR¹¹, qui a validé un plan d'action déposé fin juin, voté par le CA et consultable en ligne. Un comité de pilotage est composé de VP et directeurs administratifs. Les débats ont eu lieu en commission de la recherche et aux états généraux de la recherche. Une enquête sera lancée sur les conditions de travail des chercheurs et enseignant·es-chercheurs.

⇒ Les actions mises en place :

- la qualité de jeune docteur associé.
- la charte de signature des productions scientifiques
- un parcours de formation pour les responsables administratifs des ED et des unités de recherche.
- etc.

En chantier pour le second semestre :

- mise en place d'un référent mobilité carrière : il faudrait un EC...
- faire un guide de l'EC, pour remplacer la version de 2018.
- préparation d'un rapport pour l'évaluation intermédiaire de juillet 2023.
- articulation du plan d'action avec le projet d'établissement, Sorb' Rising, Una Europa...

Présentation du calendrier prévu.

⁸ Enseignant·es-chercheurs

⁹ Label européen stratégie des ressources humaines pour les chercheurs (Human resources strategy for researchers)

¹⁰ Vice-présidente commission recherche

¹¹ Commission recherche

Une élue PULS remercie pour la présentation. Elle fait partie du comité de pilotage, qui définit ses dates de réunion avec les personnes présentes et elle ne peut jamais venir ; même pour les réunions il y a un problème de temps. Ce n'est pas vraiment collaboratif.

Il y a eu une vraie dégradation des conditions de travail à P1 (et ailleurs) : il faudrait des mesures plus ambitieuses. Les principales mesures proposées sont des mesures d'information, de guides... C'est utile mais très insuffisant. La mesure des mobilités est inapplicable car on ne peut pas rattraper nos cours, etc.

V. Sébillotte : il faut faire une cartographie de ce qui se passe. Et il faut formuler des propositions concrètes. On avance par étape... Cela prend du temps... On va faire une enquête pour voir si vous avez des idées.

Une élue PULS rappelle qu'il y a eu une enquête il y a 2 ou 3 ans, dont on n'a jamais eu les résultats.

Un élu enseignant demande ce qui, dans ce processus de labellisation, est lié à l'éthique et à la déontologie ?

V. Sébillotte : c'est au centre de la labellisation.

Un élu enseignant : et le management de la recherche ?

V. Sébillotte renvoie à la mission de L. Jaffro (intégrité scientifique) et précise qu'il y a un EPI¹² sur le site de Paris 1 pour l'intégrité scientifique.

8. Le point d'information sur le comité d'éthique est reporté à une séance ultérieure.

9. Information relative au système au « mini-site recherche » (présenté par la DIRVAL¹³)

- Réalisation d'un « benchmark » (sic)
 - Analyse des supports existants ; projet stratégique ; site web institutionnel ; intranet ; rapports d'activités ; sites web des labos et des ED ; rapports HCERES¹⁴
 - rencontre avec les unités de recherche
 - réunions de travail.
- > définir l'arborescences du site

⇒ Développement du site « La recherche à Paris 1 », avec rubriques :

- politique scientifique avec présentation des états généraux de la recherche ; charte de signature des productions scientifiques... Appels à projets...
- projets transversaux de l'université, 1 page chacun.
- doctorat : les 10 ED¹⁵, le collège des ED... les contrats ; agenda des soutenances. Mobilités. Services aux D. Cérémonie des D. Annuaire des thèses et HDR depuis 1971.
- valorisation et diffusion de la recherche. Publications. Science ouverte. Editions de la Sorbonne.

C. Neau-Leduc remercie pour tout le travail fait, qui donne une plus grande visibilité à la recherche à Paris 1.

¹² Espace pédagogique interactif

¹³ Direction de la recherche et de la valorisation

¹⁴ Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

¹⁵ Ecole doctorale

Une élue PULS remercie pour la présentation. Dans la rubrique « valorisation de la recherche » apparaissent uniquement les chaires, pourquoi ? Il faudrait réfléchir à ce qu'on entend par valorisation.

V. Sébillotte : on a rencontré beaucoup de difficultés pour nourrir « valorisation de la recherche ». Dans la même rubrique il y a les éditions, publication et diffusion, etc.

Une élue enseignante : on pourrait revoir la hiérarchie : appeler « chaires » les chaires, mettre les colloques et les publications en 1^{er}.

Une élue PULS : il faudrait mettre en avant les contenus plutôt que se contenter de faire de la communication. Par ailleurs, on peut se féliciter des moyens mis en œuvre pour améliorer le site pour la recherche. Pourrait-on mettre autant de moyens pour l'enseignement et pour la présentation des diplômes. Quand on regarde la présentation des diplômes de P1 par rapport aux diplômes d'autres universités, on n'a pas de quoi être très contents.

R. Laignoux, CNL : c'est une question de moyens : la réflexion sur un projet similaire est en cours.

Un élu enseignant demande comment va se faire la coordination entre tous les acteurs. Les ED, les labos fournissent déjà des informations. Comment coordonner ? Renvoyer d'un site à un autre ?

Réponse : il y a des outils de veille technologique, et il y a un contact avec les chargés de communication : veille technique + relationnelle.

V. Sébillotte : ce sont des contenus-chapeaux, c'est une organisation, mais il n'y a pas beaucoup de contenu rédactionnel nouveau. Il y a des renvois vers les sites de ED, les labos, etc.

Un élu enseignant : mais il faudra que les ED affichent les contrats doctoraux par ex., de façon homogène.

Un élu enseignant : y aura-t-il l'actualité des ED, des labos ? Sera-t-il possible d'afficher les appels à projets internes mais aussi externes ?

Réponse : pour l'instant on a focalisé sur les appels produits de l'université.

V. Sébillotte : il y a une rubrique qui renvoie aux financements externes.

Une élue enseignante : est-ce qu'on peut y rentrer par l'international ?

Réponse : oui.

Une élue enseignante remercie pour ce travail titanesque. Pour l'intégrité scientifique, y a-t-il un lien vers le logiciel anti-plagiat ? Valorisation : celle des travaux à l'international est-elle mentionnée ? Prix obtenus par des doctorants, par les collègues pour certains livres ?

Réponse : on peut prévoir le portrait d'un·e doctorant·e qui a reçu un prix p. ex.

Une élue enseignante : nominations de certain·es d'entre nous... il y a déjà plein de choses dans la revue de presse. Il faut montrer que nous nous adressons aussi à l'extérieur de l'université.

10. Projet de système d'information recherche

Financé par l'enveloppe des 500.000 €.

Prend modèle sur les universités américaines qui cherchent à présenter un portail public. D'où une diapo intégralement en anglais qui définit les 6 rubriques d'un système d'information recherche.

⇒ Comment décliner ces objectifs au niveau de P1 ?

- Maîtrise de la donnée ;
- Science ouverte et évaluation ;
- Visibilité de la recherche ;
- Ouverture à l'international ;
- La transformation numérique.

⇒ Cadre méthodologique :

- Un comité de pilotage ;
- Des ateliers utilisateurs ;
- Des ateliers chercheurs ;
- Des documents de référence ;
- Un portefeuille de projets ;
- Adoption de Caplab, lancé par l'AMUE¹⁶. Pour mutualiser les données entre les établissements. Chantier : qualité des données....

Le projet CepHal doit permettre la lecture des données HAL¹⁷ et la mise en ligne de ces données. A moyen terme, l'idée est de construire un entrepôt des données de la recherche de Paris 1 :

- simplifier la communication entre les différents acteurs de Paris 1 (services centraux, UFR, labos) ;
 - construire un tableau de bord pour le pilotage de la recherche ;
 - faciliter la valorisation de la recherche.
- ⇒ donc centraliser et harmoniser les différentes données produites par les institutions en lien avec Paris 1. Le tout visant à une efficacité administrative !

Un élu : la base de ce travail concerne les publications ? Il donne la possibilité de repérer des collègues qui travaillent dans le même champ, mais peut-on aussi repérer aussi ceux qui ont déposé des projets ? Y a-t-il prise en compte des projets présentés par nos partenaires ?

Réponse : pour l'instant il est basé seulement sur la donnée HAL. Mais on doit reconstituer tout ce que fait un chercheur, par ex. récupérer les sujets de thèse. Favorable à toutes les collaborations.

¹⁶ Agence de mutualisation des universités et établissements

¹⁷ Une plateforme pluridisciplinaire nationale pour le dépôt et la consultation des écrits, travaux et résultats des recherches scientifiques des chercheurs et EC.

Un élu PULS : l'exposé répond aux questions que je me posais. N'aurait-on pas intérêt plutôt à numériser l'ensemble des thèses déposées à Paris 1 ? Les données de thèses.fr ne sont pas toujours bonnes. On pourrait vous donner des métadonnées plus précises.

Un élu P1 en commun : il y a un plan de numérisation national des thèses à l'étude par GIS collex Persée, ça n'a pas abouti mais ça va se faire, on ne doit pas se lancer seuls dans ce genre d'action.

Une élue PULS : n'est pas sûre d'avoir tout compris... Pourquoi a-t-on besoin d'un nouvel identifiant alors qu'on a déjà IdHal. Comment ce système s'articule-t-il avec les labos de recherche ? Le système a pour but d'identifier des « expertises » à Paris 1 : les EC seraient donc devenus des experts ?

Réponse : il faut des identifiants uniques de chercheurs : il y a 2 IdHal, Orcid, et plein d'autres... Côté américain, « expert finder system » est l'expression qui a cours.

Cécile Faliès (VPCR¹⁸) : on est parties du site « Les expertes ». On débat sur la différence entre expertise et recherche

11. Questions diverses :

Une élue Mob doc : il y a des problèmes de paie importants pour les ATER, ½ ATER et contrats doctoraux. Il y a eu des réformes et de nouveaux calculs, et on n'a pas d'information institutionnelle. Il n'y a que des réponses individuelles des RH.

C. Neau-Leduc invoque le retard des RH de Paris 1 et les calculs complexes. Le problème est en cours de résolution.

CR rédigé par les élu·e·s PULS du CAC plénier (élu·es PULS CR et CFVU)

PULS (*Pour une Université Libre et Solidaire*) le site :
<https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>



¹⁸ Vice-présidente commission recherche